

BASKET TOUT TERRAIN REGLEMENT SPORTIF – 2017-2018

I Les règles du jeu sont celles de la FFBB sauf aménagements ci-après.

II Tous les joueurs ou joueuses sont seniors ou vétérans et :

- Licenciés FFBB loisir, les cadet(te)s (sauf U16) et U 20 M et F ne participant pas en championnat régulier sont tolérés mais à condition d'être surclassés ou double surclassés et d'être dans un esprit basket loisir,
- **Tout joueur reconnaît avoir été déclaré apte par un médecin et déclare être assuré pour la pratique du Basket-Ball,**
- Le titulaire d'une **licence dirigeant** ne peut pas participer à des rencontres de basket loisir.

III Points particuliers du règlement concernant le basket loisir :

1. Toutes les équipes peuvent être mixtes,
2. Les rencontres se déroulent en quatre 1/4 temps de **12' effectives sans décompte de temps** sauf pour les "temps morts",
3. **En cas d'égalité le jeu peut continuer par autant de prolongations de 5 minutes nécessaires pour qu'un résultat positif soit obtenu,**
4. Pour le classement victoire 3 pts, nul 2 pts et défaite 1 pt.
5. Chaque équipe peut bénéficier **d'un temps mort d'une minute effective par 1/4 temps,**
6. Les **remplacements** sont effectués **à la volée**, le nombre de joueurs inscrits sur la feuille n'est pas limité,
7. S'agissant de rencontres **exclusivement amicales** entre adultes, **le bon esprit est de rigueur** ; de ce fait, le principe de l'auto-arbitrage est possible. **Néanmoins, la participation de deux arbitres bénévoles (un de chaque équipe) est possible, chaque équipe présentera un référent pour régler les éventuels litiges,**
8. Pas de Lancer Francs en catégorie loisirs sauf en catégorie sport où le tir de lancer-franc sera défini avant le début de la rencontre entre les 2 équipes.
9. Pour le tir à 3 pts, il sera précisé, en début de rencontre, si c'est la ligne en pointillé ou la ligne continue qui délimitera la zone de tir à 3 pts.
10. + 1 point pour les filles,
11. Le ballon utilisé sera de taille 7,
12. Il n'y a pas de classement en loisirs et en sport, un classement sera fait en fin de première phase et les 4 1ères équipes de chaque poule seront qualifiées pour la poule 1 et les autres équipes en poule 2.
13. Le club recevant la rencontre adresse le résultat et la feuille de marque au Comité Départemental avant **le mercredi** suivant le match.
14. La feuille de marque indique les numéros de licence et l'identité des joueurs ou joueuses,
15. **En cas de litige grave**, un rapport détaillé doit être adressé au comité par les deux arbitres et par les capitaines des deux équipes. Le **comité tranchera souverainement, sans appel.**

16. **Fair – Play** : le fair-play sera établi sur toute la saison pour la catégorie loisir et sur la deuxième phase pour la catégorie sport. Les équipes, n'ayant pas voté, ne seront pas classées.
17. Le vote se fera en fin de saison
18. Les référents de chaque équipe seront contactés par mail ou téléphoniquement pour donner leur vote.
19. Le fait de participer implique l'acceptation de l'intégralité du présent règlement.

Le Président de la Cion Basket-Loisir
Jacky TROUGNOU